Ville du Grand-Saconnex

Mode d'emploi

Trier pour recycler

8 Eco-points
sur la Commune

Ouverts du lundi au samedi de 07h00 à 20h00

pour récupérer les déchets suivants :

1. **Place de Carantec**
2. **Parking Salle communale des Délices**
   Angle route de Colovrex - L'Ancienne-Route
3. **Parking inférieur Ecole La Tour**
   (extrêmité François - Lehmann)
4. **L'Ancienne - Route 20**
   (près du Jardin des Burgondes)
5. **Jonc, angle du chemin des Corbillettes**
6. **Gardiol, rue Gardiol, quartier du Pommier**
7. **Giacometti, rue Alberto-Giacometti**
8. **Bétems, angle L'Ancienne-Route - ch. Bétems**

L'Espace de récupération cantonal des Châtats ESREC récupère également les déchets suivants :

- **Ferraille**
- **Déchets encombrants**
- **Bois**
- **Appareils électriques et électroménagers**
- **Appareils électroniques et accessoires**
- **Huiles usées végétales et minérales**
- **Tubes fluorescents / néons (toxiques)**
- **Déchets compostables**
- **Habits**
- **Batteries**
- **Gravats**
- **Déchets spéciaux**
- **Pneus déjantés**
- **Cartouches de toner**

Pour l'évacuation de déchets plus importants (lors de déménagements) ou de déchets spéciaux (peintures, produits carnés, matériaux de démolitions, gaz, explosifs, etc.)
appelez info-Service 022 546 76 00 de 9h à 12h et 14h à 17h (www.ge.ch/dime),
qui vous indiquera la procédure à suivre et les lieux de décharge.

Eco-points communaux

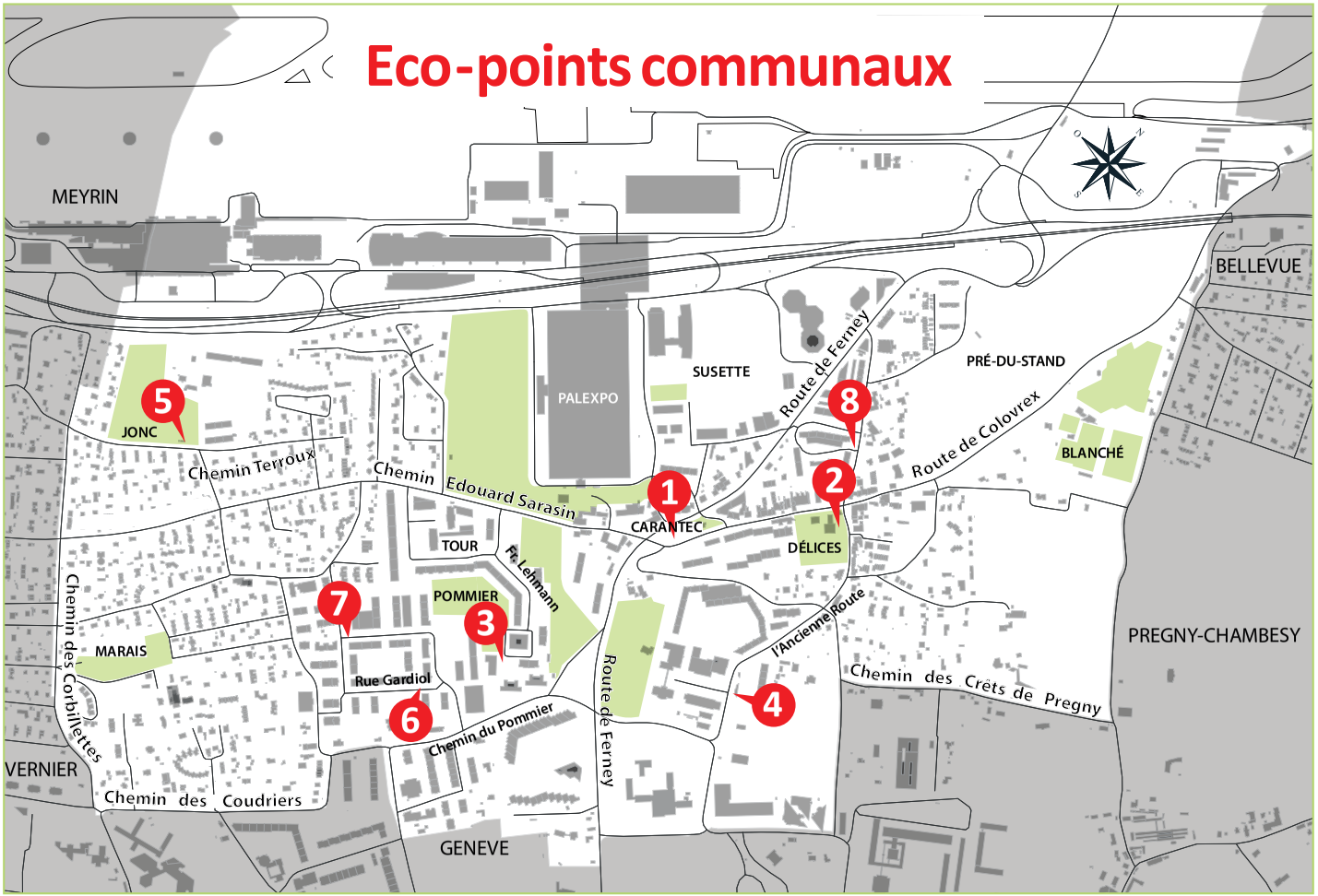

Ordures ménagères

A jeter dans les OM :	A exclure et à trier :	p.
✓ Tous les plastiques sauf les bouteilles d'emballages de boissons en PET	✗ Déchets de cuisine ou organiques	5
✓ Papiers autocollants et emballages plastiques	✗ Déchets de jardin	6
✓ Papiers et cartons souillés	✗ Papiers et cartons	7
✓ Mouchoirs en papier	✗ Verre	8
✓ Serviettes en papier	✗ Bouteilles de PET	9
✓ Emballages ou objets composites (lessive)	✗ Bouteilles de lait en PE (reprises dans certains commerces)	9
✓ Ampoules classiques à filament	✗ Aluminium, fer blanc	10
✓ Vaisselle et porcelaine cassées	✗ Capsules de café en aluminium	11
✓ Huiles végétales (mettre dans un récipient en plastique, max. 1 l. par sac)	✗ Textiles	12
✓ Litières pour animaux	✗ Piles	13
✓ Mégots de cigarettes	✗ Appareils électroniques et accessoires	14
✓ Contenus des sacs d'aspirateurs	✗ Appareils électriques et électroménagers	15
✓ Couches-culottes, langes de bébé	✗ Déchets spéciaux ménagers	16
✓ Chewing-gum	✗ Objets encombrants, ferraille	17
✓ Vêtements sales	**3 Espaces de récupération cantonaux – ESREC sont à disposition pour recueillir tous les déchets**	**16**
✓ Jouets cassés, sans les piles		

Le saviez-vous ?

- Le contenu de la poubelle est également appelé **déchets urbains incinérables**. Ils représentent la **part non recyclable et non toxique** des déchets produits par les ménages.
- **Les huiles végétales, en grande quantité**, sont à ramener **à l'Espace de récupération cantonal - ESREC des Châtats**. Elles seront utilisées comme combustible dans les cimenteries ou serviront à la production de biogaz ou de biodiesel. De bonne qualité, elles seront utilisées par l'industrie cosmétique !
- Le contenu actuel de vos poubelles **contient encore 50%** de matières recyclables.
- **La tonne** de déchets incinérés **vous coûte CHF 371.-** ht, transport et traitement compris. Alors trions !

Mettez votre poubelle au régime !

DÉCHETS
DE CUISINE

Déchets de cuisine et organiques

A trier :

✓ Epluchures
✓ Fruits et légumes abîmés
✓ Coquilles d'œufs
✓ Restes de repas cuits ou crus
✓ Pain
✓ Os
✓ Marc de café avec ou sans filtre
✓ Feuilles de thé avec ou sans sachet et sans agrafes
✓ Fleurs fanées
✓ Plantes de balcon et d'appartement
✓ Cendres de bois

A exclure :

✗ Litières pour animaux
✗ Couches culottes
✗ Contenu du sac d'aspirateur
✗ Balayures
✗ Mégots de cigarettes
✗ Coquillages et crustacés

Le saviez-vous ?

- Les déchets organiques, alimentaires et végétaux, sont valorisables en **terre végétale** et en **biogaz**.
- Cependant ils occupent toujours **30 % de nos poubelles**.
- Il est absurde de brûler ces déchets constitués d'environ **90% d'eau**.
- Chaque personne produit en Suisse une centaine de kilos de déchets organiques par an.
- **1 kg** de déchets organiques valorisés en électricité permet de regarder la télévision pendant **90 minutes**.

Bon à savoir

La **méthanisation**[1] des déchets organiques permet de produire du **biogaz** qui sera transformé en électricité et en chaleur pour éclairer et chauffer des bâtiments.
Les résidus serviront d'engrais à l'agriculture ou au jardinage.

Conseil :

Acheter malin, bien conserver, cuisiner astucieusement et mieux gérer son réfrigérateur, c'est éviter le gaspillage d'aliments et d'argent.

Composter dans votre jardin vous permettra de produire une terre végétale et fertile gratuitement.

Lien utile :

http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/detail-generique-lieu/item/lieu/nant-de-chatillon/

Fertilisez votre jardin

[1] **La méthanisation** est un processus naturel de dégradation de la matière organique.
Conditionnée dans un milieu sans oxygène, cette matière est dégradée par des bactéries et permet de produire :
- **Du biogaz**, principalement constitué de méthane : Ce gaz est le même que le gaz de ville et permet d'alimenter des chaufferies, le réseau de gaz urbain et de produire de l'électricité.
- **Le digestat :** a la fin du processus on obtient une matière inodore, utilisée par les agriculteurs parce qu'elle est riche en éléments fertilisants

DÉCHETS DE JARDIN

Déchets de jardin

A trier :

✓ Feuilles mortes
✓ Gazon
✓ Branchages
✓ Fleurs fanées en pots
✓ Mauvaises herbes
✓ Tailles de haies

A exclure :

✗ Déchets de cuisine
✗ Mégots de cigarettes
✗ Balayures
✗ Sacs d'aspirateur
✗ Plastiques
✗ Litières d'animaux

Le saviez-vous ?

- Les déchets de jardin sont mis en tas pour être transformés en compost.
- Il est absurde de brûler ces déchets constitués d'environ **90% d'eau**.
- Tous les déchets de jardins collectés dans la commune sont amenés sur une plate-forme de tri intercommunale pour être revalorisés.

Bon à savoir

A l'ESREC de Châtillon, du compost est disponible sous forme de terreau :
c'est gratuit jusqu'à **30 kilos**.

Conseils :

- Lors de périodes de sécheresse, limiter les tontes vous permettra de maintenir la verdure de vos gazons.
- Les tontes de gazon peuvent être utilisées :
  - comme paillage,
  - comme structurant intéressant pour le compost,
  - comme allié lorsqu'il est disposé au pied des plantes, pour conserver l'humidité de la terre et limiter l'arrosage.
- Si possible, acheter des sapins de Noël en pots ou réutilisables pour limiter la quantité des déchets verts à évacuer.
- Attention, s'ils contiennent des résidus de décoration toxiques (sprays et aérosols), leur recyclage n'est pas possible.

La verdure ne va pas aux ordures !

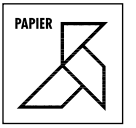

Papier et carton

A trier :

✓ Journaux et magazines
✓ Illustrés
✓ Prospectus
✓ Papier pour imprimantes
✓ Papier de bureau blanc ou recyclé
✓ Enveloppes avec ou sans fenêtre
✓ Annuaires téléphoniques
✓ Enveloppes en carton et carton ondulé
✓ Boîtes en carton
✓ Papier d'emballage
✓ Cartons à œufs
✓ Cartons pour fruits et légumes
✓ Le carton volumineux est à découper

A exclure :

✗ Papiers spéciaux (calque)
✗ Cellophane, transparents
✗ Classeurs ou cahiers à spirales
✗ Papiers et cartons souillés de nourriture ou de ménage
✗ Mouchoirs en papier
✗ Nappes en papier
✗ Serviettes en papier
✗ Papiers autocollants, plastifiés ou métallisés

Le saviez-vous ?

Pour fabriquer la même quantité de papier blanc que de papier 100 % recyclé, il faut **20 x plus d'arbres, 100 x plus d'eau** et **3 x plus d'énergie**.

Bon à savoir

En Suisse, la production de papier journal intègre plus de **70 % de vieux papier**.

1'400'000 tonnes de papier et de carton sont consommés chaque année en Suisse, soit en moyenne 250 kg par personne et par an.

Le même papier pourrait être recyclé 4 à 6 fois, alors qu'aujourd'hui on ne les recycle que 2 fois. Pour cette raison, ne mettez pas votre papier à la poubelle. Incinérer du papier est une aberration.

Conseil :

Achetez du papier recyclé

Recycler le papier pour préserver nos forêts

Verre

A trier :

✓ Bouteilles de boisson
✓ Bocaux à confitures
✓ Bocaux à conserves
Le tout SANS les fermetures métalliques, plastiques ou en liège.

A exclure :

✗ Bouteilles en plastique
✗ Terre cuite et grès
✗ Verres de table
✗ Vaisselle cassée
✗ Verres à vitre cassés
✗ Ampoules à incandescence
✗ Vaisselle en porcelaine

Le saviez-vous ?

En Suisse :

- L'utilisation de verre recyclé dans la fabrication permet **d'économiser 25% d'énergie** par rapport à la fabrication avec des matières neuves.
- Le verre neuf est fabriqué en majeure partie à partir de verre usagé appelé calcin.
- La quantité de verre collectée atteint **plus de 300'000 tonnes par an**.
- **75 %** du verre récupéré est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.
- **25 %** restant est utilisé dans le génie civil, pour la construction et comme matériaux d'isolation.

Bon à savoir

- Le verre usagé collecté est utilisé en Suisse ou exporté.
- Le verre consigné peut être réutilisé jusqu'à 100 fois.
- Il est faux de penser que le verre permet d'augmenter la température des fours.

Conseil :

- Respectez le tri par couleurs.
- Seul le verre vert, peut être produit avec du verre mélangé.
- Lorsque vous avez un doute sur la couleur de votre bouteille, mettez-la dans le container de verre vert.

Le verre se recycle indéfiniment

PET

A trier :

✓ **Uniquement les bouteilles de boisson PET (polyéthylène téréphtalate)**

A exclure :

✗ **Bouteilles de shampoing**
✗ **Bouteilles d'huiles, de vinaigre**
✗ **Barquettes de fruits, de légumes**
✗ **Bouteilles de lait en PE (reprises dans certains commerces)**

Le saviez-vous ?

- Le PET recyclé possède les mêmes propriétés que le PET neuf.
- Grâce au recyclage :
  - on **économise 60 % de l'énergie nécessaire** à la production de PET neuf,
  - on produit **139'000 tonnes** de gaz à effet de serre en moins,
  - on économise **36 millions de litres de pétrole.**
- Environ, 40'000 tonnes de PET sont recyclées par année en Suisse, ce qui représente une collecte de plus d'un milliard de bouteilles!
- 1,9 kg de pétrole brut est nécessaire pour obtenir 1 kg de PET.

Bon à savoir

- Les bouteilles recyclées sont déchiquetées et refondues pour fabriquer de nouvelles bouteilles en PET, de la laine polaire ou des matériaux de rembourrage.

Conseil :

- L'eau plate du robinet est **800 fois moins chère** que l'eau en bouteille. Pas de transport, pas de déchets.
- **L'air dehors !** Les bouteilles comprimées **diminuent de 30 % les frais de transport** : rebouchez-les avant de les placer dans les conteneurs de collecte.

Le PET est à ramener prioritairement dans les commerces

Aluminium et fer blanc

A trier :

✓ Cannettes pour boissons
✓ Tubes et emballages avec le sigle ALU
✓ Barquettes, feuilles d'aluminium
✓ Bombes aérosols vides
✓ Boîtes de conserves en fer blanc
(avec le sigle « tôle d'acier recyclable »)
✓ Barquettes d'aliments pour animaux
✓ Objets en alu, casseroles, passoires
✓ Couvercles de bocaux.
✓ Ustensiles de cuisine en alu, etc.

A exclure :

✗ Matériaux composites
✗ Alu-plastique, alu-cartons
✗ Briques de lait
✗ Briques de jus de fruits

Le saviez-vous ?

- L'aluminium se **recycle indéfiniment**, cela économise des matières premières et près de **95% de l'énergie** nécessaire pour obtenir de l'aluminium neuf.
- **On diminue ainsi de 30% la pollution atmosphérique** et de **60% la consommation d'énergie totale**. Recyclé, il sert à fabriquer de nouveaux emballages, mais aussi une multitude d'autres produits dans la construction, l'industrie et les transports.

Bon à savoir

- **1 tonne de cannettes** recyclées = **265 vélos fabriqués.**
- On entend par fer-blanc les boîtes de conserve et les emballages en tôle d'acier portant le sigle «tôle d'acier recyclable».
  - Le fer-blanc est principalement utilisé pour la fabrication des **boîtes de conserve**.
  - L'acier servira à fabriquer de nouveaux emballages ou des objets comme des clous, des vis ou des tuyaux.
- L'étain récupéré peut aussi être utilisé pour de nouveaux emballages en fer-blanc ou comme fondant dans la soudure.
- Le taux de récupération des boîtes en tôle d'acier est de **plus de 90%** en Suisse.

Conseil :

- Recyclez vos idées reçues.

Trier l'alu et le fer c'est à faire,
l'alliance des efforts rend plus fort

Capsules de café en aluminium

A trier :

✓ Les capsules en aluminium

A exclure :

✗ Les sacs plastiques
✗ Les capsules de café en plastique

Le saviez-vous ?

- Une capsule aluminium contient :
  - **1 gramme** d'aluminium
  - **9 grammes** de marc de café humide
- Après broyage des capsules, le marc de café est valorisé en compost.
- L'aluminium sera compacté pour être fondu et réutilisé.

Bon à savoir

- Vous pouvez déposer vos capsules :
  - Dans les points relais de certains commerces agréés.
  - Dans les éco-points communaux

L'aluminium est recyclable à l'infini

Textiles

A trier :

✓ Vêtements
✓ Textiles, nappes etc.
✓ Draps et taies d'oreillers
✓ Couvertures
✓ Rideaux
✓ Linges de cuisine ou de bain
✓ Chaussures en bon état, attachées par paire
✓ Ceintures
✓ Sacs et accessoires divers

A exclure :

✗ Les chaussures avec des piles.
✗ Cintres en métal, bois ou plastique

Le saviez-vous ?

- Les textiles inutilisables, abimés, déchirés, etc. sont transformés en chiffons ou en fibres.

Bon à savoir

- Déposez les textiles propres et secs dans les boîtes à fringues des éco-points.

Conseil :

- Pensez aux associations et œuvres caritatives.

Quelques adresses pour déposer vos textiles :

ARMEE DU SALUT
Rte de Chêne 20, 1207 Genève
022/700 39 92
www.brocante.ch

COMMUNAUTE D'EMMAÜS
Rte de Drize 5, 1227 Carouge
022/301 57 57
www.emmaus-ge.ch

CARITAS GENEVE
Ch. de la Milice 19, 1228 Plan-les-Ouates
022/884 99 94
www.caritas-ge.ch

CROIX-ROUGE
Ch. Pré-du-Couvent 5A, 1224 Chêne-Bougeries
022/349 89 87
www.croix-rouge-ge.ch

CENTRE SOCIAL PROTESTANT
Ch. de la Cartouchière 7, 1228 Plan-les-Ouates
022/884 38 00
www.csp.ch

Une deuxième vie pour les textiles

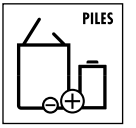

Piles

A trier :

✓ Piles au mercure, petites ou grandes
✓ Piles alcalines
✓ Accumulateurs, sans exception
✓ Piles « vertes » rechargeables

Le saviez-vous ?

- **Une pile sur trois** est encore jetée à la poubelle en Suisse !
- Ce sont les déchets les plus toxiques car ils contiennent **des métaux lourds, extrêmement polluants** (mercure, cadmium, zinc, plomb, etc.) et la plupart de ces substances ne se dégradent pas dans les sols.
- Ces déchets sont très dangereux pour notre santé, mais aussi pour celle de la faune et de la flore.
- **1 tonne de piles contient :**
  - **390 kg** de ferromanganèse
  - **200 kg** de zinc
  - **1.5 kg** de mercure
  - **158.5 kg** de déchets à incinérer
  - **200 kg** d'eau et de sel
  - **50 kg** de scories

Bon à savoir

- En Suisse, les commerces qui vendent des piles et des batteries sont tenus de les récupérer gratuitement et de disposer visiblement un contenant de récupération dans leur magasin.
- Les éco-points communaux les acceptent également.
- De nombreux objets, jouets et gadgets contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser !

Conseil :

- Visitez le site internet www.inobat.ch pour obtenir une foule d'informations supplémentaires.

Pile c'est collecté, face c'est recyclé !

Appareils électroniques et accessoires

A trier :

✓ Ordinateurs, écrans, claviers, modems
✓ Scanners
✓ Imprimantes, plotters,
✓ Appareils téléphoniques mobiles ou non
✓ Photocopieuses, fax
✓ Téléviseurs
✓ Radios
✓ Chaînes stéréo
✓ Souris
✓ Claviers
✓ Lasers
✓ Scanner
✓ Haut-parleurs, magnétoscopes
✓ Cameras, projecteurs
✓ Tous les appareils photos
✓ Lecteurs CD et DVD
✓ Jeux électroniques
✓ Matériel de bricolage
✓ Matériel de jardinage
✓ Chargeurs divers
✓ Systèmes d'alarme
✓ Webcams
✓ Carte mère de jeux
✓ Clef USB, etc.

✗ **Ces appareils ne doivent être jetés ou mis:**

- **ni dans la poubelle avec les ordures ménagères**
- **ni avec les déchets encombrants**
- **ni avec la ferraille**

Le saviez-vous ?

- La liste des matériels et accessoires repris figure sur le site http://www.swicorecycling.ch
- Les **commerces sont tenus de reprendre gratuitement et en tout temps** les appareils du même type que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date d'achat, **même sans nouvel achat**.
- Dans le prix d'achat de votre appareil est compris une TAR (Taxe anticipée de recyclage), qui sert à financer à recyclage.
- Les particuliers peuvent également déposer gratuitement leurs appareils hors d'usage dans l'un des **3 espaces de récupération cantonaux - ESREC**.

Bon à savoir

- Les composants toxiques de ces appareils sont traités d'une manière respectueuse de l'environnement. Les matières recyclables telles que le fer, l'or et des métaux précieux sont valorisées.
- Ces appareils contiennent aussi des métaux lourds et des matériaux nocifs pour l'environnement.

Conseil :

- Faites réparer les appareils défectueux et, s'ils sont en bon état, privilégiez les œuvres caritatives qui leurs donnent une deuxième vie.

Ce ne sont pas des encombrants : à ramener prioritairement dans les commerces

Appareils électriques et électroménagers

A trier :

✓ Aspirateurs
✓ Machines à café, cafetière
✓ Cuisinières
✓ Congélateurs
✓ Réfrigérateurs
✓ Lave-linge
✓ Lave-vaisselle
✓ Lampadaires
✓ Grille-pain
✓ Sèche-cheveux
✓ Fers à repasser
✓ Rasoirs électriques
✓ Mixers
✓ Presse-fruits
✓ Etc.

✗ **Ces appareils ne doivent être jetés ou mis:**

- **ni dans la poubelle avec les ordures ménagères**
- **ni avec les déchets encombrants**
- **ni avec la ferraille**

Le saviez-vous ?

- Les **commerces sont tenus de reprendre gratuitement et en tout temps** les appareils du même type que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date d'achat, **même sans nouvel achat**.
- Les particuliers peuvent également déposer gratuitement leurs appareils hors d'usage dans l'un des **3 espaces de récupération cantonaux - ESREC**.

Bon à savoir

- Leurs composants toxiques sont traités d'une manière respectueuse de l'environnement et les matières recyclables valorisées tels que le fer et des métaux précieux.
- Dans le prix d'achat de votre appareil est compris une TAR (Taxe anticipée de recyclage) qui sert à financer à recyclage.
- Ces appareils contiennent aussi des métaux lourds et des matériaux nocifs pour l'environnement.

Conseil :

- Faites réparer les appareils défectueux et, s'ils sont en bon état, privilégiez les œuvres caritatives qui leur donnent une deuxième vie.

Ce ne sont pas des encombrants : à ramener prioritairement dans les commerces

Déchets spéciaux ménagers

A trier :

- ✓ Médicaments et produits désinfectants
- ✓ Thermomètres au mercure
- ✓ Huiles minérales
- ✓ Batteries de voiture
- ✓ Révélateurs, fixateurs et bains photo
- ✓ Ampoules longues durées
- ✓ Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- ✓ Déchets de peinture, vernis et colles, pétrole
- ✓ Pneus sans les jantes
- ✓ Poisons pour animaux
- ✓ Bombes aérosols contenant des colles, peintures, lubrifiants ou gaz
- ✓ Produits phytosanitaires: herbicides, fongicides, pesticides
- ✓ Produits de traitement du bois et décapants
- ✓ Produits chimiques divers pour nettoyer, détartrer, déboucher, détacher, diluer
- ✓ Engrais chimiques
- ✓ Sprays ou aérosols cosmétiques ou non, entamés
- ✓ Produits d'entretien

✗ Ces déchets ne doivent être jetés ou mis :

- ni dans la poubelle avec les ordures ménagères
- ni dans les toilettes
- ni dans les lavabos
- ni dans les égouts

Le saviez-vous ?

- **Tous ces déchets peuvent être ramenés au point de vente** : la priorité est au retour chez le fournisseur ou dans **l'un des 3 Espaces de récupération cantonaux - ESREC.**
- Seules les quantités provenant des ménages sont acceptées gratuitement, dans leur emballage d'origine fermé.
- **Ne jamais mélanger les produits.**

Bon à savoir

- Les Déchets Spéciaux Ménagers requièrent des filières de collecte et de traitement spécifiques.
- Avec les déchets de peintures, vernis, encres, colles et autres déchets spéciaux organiques, on fabrique un combustible de substitution pour les cimenteries, en les mélangeant à de la sciure de coupe.
- Les ampoules économiques, bien que plus onéreuses, consomment près **de 75 % d'électricité en moins**, mais durent **10 x plus longtemps** que les ampoules ordinaires.

Conseil :

- Les médicaments sont à rapporter dans les pharmacies.

Déchets spéciaux ménagers, direct à l'ESREC

Déchets encombrants et ferraille d'une dimension supérieure à 60 cm.

A trier :

Déchets encombrants

✓ Canapés, sommiers
✓ Matelas
✓ Divers meubles
✓ Bois
✓ Mobilier de bureau
✓ Sièges divers
✓ SAGEX

Ferraille

✓ Tous les déchets métalliques
✓ Vélos, poussettes
✓ Métaux ferreux ou non
✓ Acier
✓ Fonte
✓ Cuivre
✓ Etain
✓ Zinc
✓ Aluminium
✓ Laiton
✓ Plomb
✓ Meubles en fer
✓ Ustensiles de cuisine en métal

A rapporter prioritairement dans l'un des 3 Espaces de récupération cantonaux - ESREC

✓ **Bois**
✓ **Vélos, poussettes, etc.**
✓ **Jantes de voiture sans les pneus**
✓ **Casseroles, poêles**
✓ **Meubles en fer**
✓ **Ustensiles de cuisine en métal**

Le saviez-vous ?

- Le transporteur de la Ville du Grand-Saconnex, **Transvoirie, met à votre disposition un service payant, sur rendez-vous pris par téléphone au 022 306 15 15, pour enlever vos déchets encombrants en dehors des jours officiels de levées**. Se référer au **« Calendrier des levées »**.

Bon à savoir

- Suivant sa qualité et les traitements reçus, **le bois** peut être recyclé en palettes, en papier, en compost, etc. et valorisé en combustible.
- Un déchet **encombrant métallique** est constitué d'une majorité de métal et d'une proportion moindre de matériaux tel que le bois et le plastique. Un sommier par exemple est un encombrant métallique.
- Recycler **la ferraille** permet de faire d'importantes économies d'énergie par rapport à la production primaire faite à partir de minerais. On préserve ainsi les ressources naturelles en alimentant les fonderies et les aciéries en matières premières.
- En recyclant ces matériaux on économise jusqu'à 95% d'énergie dans la production de l'aluminium, 90% pour l'acier, 87% pour le cuivre, 60% pour le zinc et 50% pour le plomb.

Conseil :

- Faites don de vos objets encombrants en bon état aux associations et aux œuvres caritatives.

Trier les encombrants c'est un bon plan

Eco-points

Dépôts autorisés du lundi au samedi de 07h00 à 20h00

Site sous vidéo-surveillance.
Les éco-points sont réservés aux habitants du Grand-Saconnex.

Tout dépôt en dehors des bennes, et hors des heures et jours d'ouverture autorisés, est interdit. Les contrevenants seront amendés.

Dépôts interdits sous peine d'amende

Les objets ne pouvant être jetés dans les éco-points sont à déposer à l'ESREC des Châtats. (tél. 022 774 09 50)

Ville du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18 • CP 127 • CH-1218 Le Grand-Saconnex
Tél. 022 920 99 00 • www.grand-saconnex.ch

Espaces de récupération cantonaux - ESREC

POUR CEUX QUI NE VEULENT PAS ATTENDRE LE JOUR DU RAMASSAGE.

A proximité directe de chez vous :

Espace de récupération des Châtats
Chemin des Châtats 2, 1293 Bellevue
Tél. 022 774 09 50

Heures d'ouverture:
lundi - vendredi 14h30 - 19h30 • samedi 9h30 - 17h00
Fermé dimanche et jours fériés

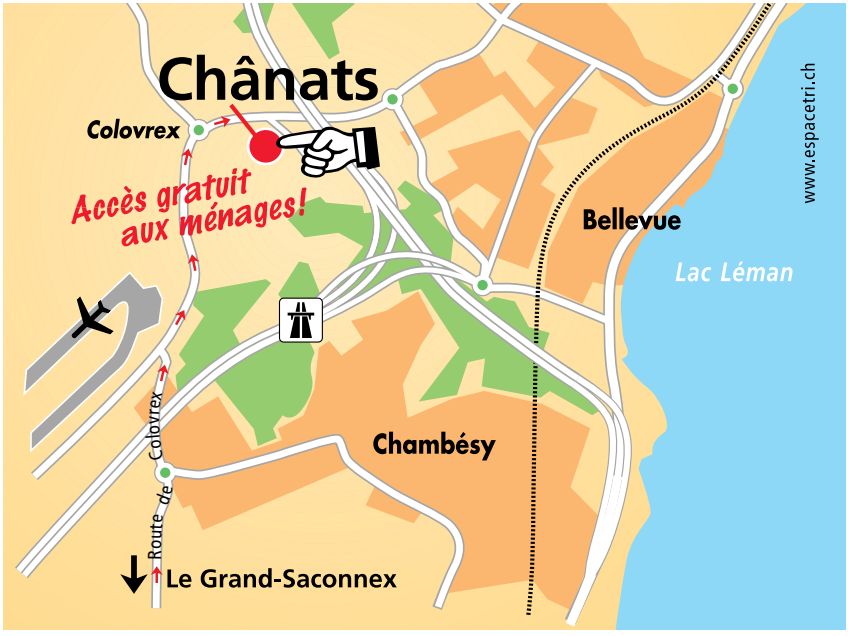

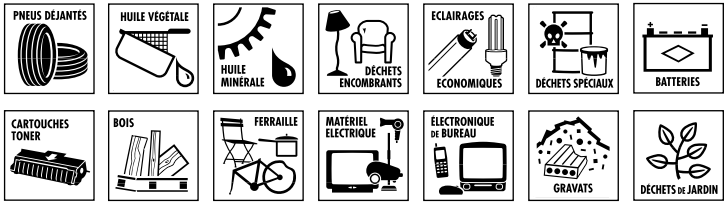

2 autres sites sont également disponibles :

ESREC du site de Châtillon
Chemin des Communaux 40, 1233 Bernex
Tél. 022 420 91 22

Heures d'ouverture:
lundi - vendredi 14h30 - 19h30
samedi - dimanche 9h30 - 17h00

ESREC de la Praille
Avenue de la Praille 47a, 1227 Carouge
Tél. 022 388 11 99

Heures d'ouverture:
lundi - vendredi 14h30 - 19h30
samedi - dimanche 9h30 - 17h00